



DÉLIBÉRATION N°2022-DEL-105

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi vingt-huit novembre deux-mille-vingt-deux à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Blandine LEFEBVRE, Annic DESSAUX, Claude LEUMAIRE, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN, Joëlle DOUBET et Messieurs Christophe BOUILLON, Eric HERBET, Bastien CORITON, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Jean-Claude WEISS.

REPRÉSENTÉS :

- Madame Anne-Emilie RAVACHE (pouvoir à Monsieur Éric HERBET)
- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Madame Joëlle DOUBET)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Martine VIALA (pouvoir à Madame Annic DESSAUX)
- Monsieur Jean CHOMANT (pouvoir à Monsieur Martial OBIN)
- Monsieur Patrick CALLAIS (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Claude LEUMAIRE)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Monsieur François ROGER)

ABSENTE EXCUSÉE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

**OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – POLITIQUE SOCIALE EN
DIRECTION DU PERSONNEL – ADHESION A L'ADAS -
RENOUVELLEMENT – AUTORISATION**



- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L 731-1 à L 733-2,
- Vu le décret n°85.1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux,
- Vu la circulaire N° FR 14 n° 1931 du 15 juin 1998 modifiée, relative aux dispositions applicables aux agents des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat,
- Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion du 21 octobre 1999 décidant la création du service "action sociale",
- Vu la convention en date du 26 novembre 2020 relative aux modalités d'adhésion du Centre de Gestion 76 à l'A-D-A-S jusqu'au 31 décembre 2022.

Monsieur Christophe BOUILLON rappelle que l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents de la fonction publique et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Depuis la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, l'attribution de prestations d'action sociale constituent, pour les collectivités territoriales et leurs établissements, une obligation à l'égard de leur personnel.

Monsieur BOUILLON précise qu'actuellement, la politique d'action sociale du Centre de Gestion en direction de son personnel, s'exerce principalement :

- D'une part, par la prise en charge d'une partie du coût de la restauration des agents et des séjours linguistiques et de loisirs de leurs enfants, ainsi que par le versement annuel d'une subvention à l'amicale du personnel. Ces prestations ont représenté en 2021 une dépense totale de **99 803.27 €**,
- D'autre part, à travers l'adhésion à l'A-D-A-S (Association Départementale d'Action Sociale) dont la vocation est d'allouer aux agents des aides financières multiples et variées dans plusieurs domaines : éducation, culture, vie familiale, secours exceptionnels, handicap, sport, etc. L'adhésion à l'A-D-A-S a représenté en 2021 un coût total de **24 101.41 €**.

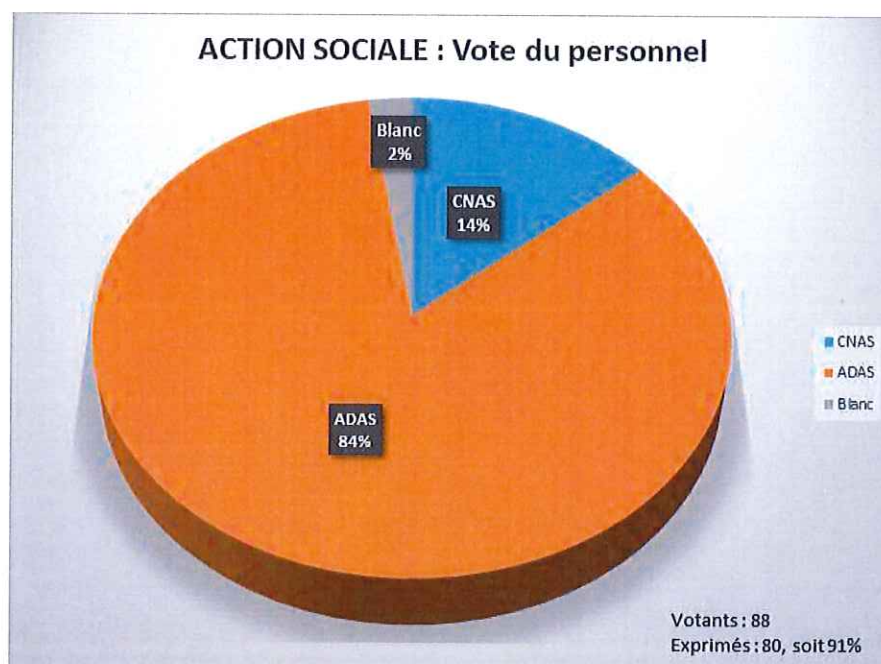
Monsieur BOUILLON rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, lors de sa séance du 23 Novembre 2020, le Comité Technique de Service a donné un avis favorable au renouvellement de l'adhésion du Centre de Gestion à l'A-D-A-S pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, période mise à profit pour engager un travail de réflexion et de comparaison des différentes offres proposées par les organismes d'action sociale.



Monsieur BOUILLON précise que pour répondre à la demande des membres du Comité Technique de Service, un tableau comparatif des prestations sociales proposées par l'A-D-A-S au regard de celles du CNAS a été réalisé. Le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est un organisme important sur le plan national auquel adhèrent de nombreuses collectivités en Seine-Maritime. A titre d'information, le CNAS compte près de 20 000 collectivités adhérentes au niveau national, soit plus de 800 000 bénéficiaires, alors que l'A-D-A-S, créée en 2000, regroupe 232 collectivités et 3 000 agents environ.

Les prestations servies par les deux organismes sont sensiblement analogues avec cependant quelques différences, notamment concernant les tranches d'imposition et plusieurs prestations.

Monsieur BOUILLON indique qu'après étude, les représentants du personnel ont souhaité qu'une présentation des deux organismes soit réalisée devant le personnel du Centre de Gestion. A l'issue de ces deux présentations qui se sont tenues les 30 mai et 5 juin 2022, un questionnaire a été transmis au personnel du Centre de Gestion afin de recueillir son avis. Il en résulte le bilan suivant :



Monsieur BOUILLON rappelle que, lors de sa séance du 23 septembre 2022, le Comité Technique de Service a donné un avis favorable au renouvellement de l'adhésion du Centre de Gestion à l'A-D-A-S pour une durée de quatre ans.



Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Monsieur BOUILLON entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité ;

- Renouvelle l'adhésion du Centre de Gestion à l'A-D-A-S pour une durée de 4 ans,
- Autorise le Président à signer la convention à intervenir entre le Centre de Gestion et l'A-D-A-S.

Le Secrétaire,
Christophe BOUILLON

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Claude WEISS